

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 040-200032886-20240326-ORT\_DL7\_260324-DE



N° 7

**Objet : ZAC Sud Landes : communication sur les décisions prises par le Président du Syndicat Mixte en matière de commercialisation**

Le 26 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- Mme Christine FOURNADET
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Damien DELAVOIE

**Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :**

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASSERRE

Avaient donné procuration :

- Mme Sandra TOLLIS à Mme Rachel DURQUETY
- Mme Corine DE PASSOS à M. Jean-Marc LESCOUTE

Etaient également présents :

- M. Yannick BASSIER, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Pour la SATEL : M. Xavier VILAMITJANA, Responsable Service Aménagement et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU la convention de concession d'aménagement conclue le 23 avril 2013 entre le Syndicat Mixte et la SATEL pour la réalisation du parc d'activités Sud Landes sis à Hastingues pour une durée totale de 17 ans,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions des articles 3-2 et 16-2 de la convention de concession susvisée, le Syndicat mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des co-contractants de la SATEL ainsi que les bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de prendre acte de la communication du Président du Syndicat Mixte relative à la décision suivante relative à la commercialisation de la ZAC Sud Landes :
  - **Vente au profit de la société civile immobilière AHADI, dont le siège social est situé 3 boulevard de Bordagain à CIBOURE (64500), représentée par Monsieur Sébastien BEHOTEGUY et Monsieur Jean-Christophe BILLIOTTE, selon les caractéristiques suivantes :**
    - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune d'Hastingues Section ZH n° 225 d'une superficie totale de 7 981 m<sup>2</sup>
    - Acquisition foncière en vue de construire un espace entrepôt et les locaux attenants
    - Prix : 40 € HT/m<sup>2</sup>
    - **Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 15 mars 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON